



UEC 12 – Séminaire A2 d’histoire de la philosophie en Master 1
UEC 32 – Séminaire A2 d’histoire de la philosophie en Master 2
Préparation à l’agrégation 2015 – troisième épreuve d’admissibilité : histoire de la philosophie.

Marx : *Manuscrits de 1844, L’idéologie allemande, Introduction à la critique de l’économie politique, Contribution à la critique de l’économie politique, Le capital (Livre premier).*

Texte n° 15

Le travail passé que contient la force de travail et le travail vivant qu’elle peut fournir, autrement dit le coût journalier de son entretien et sa dépense journalière, sont deux grandeurs tout à fait différentes. La première détermine sa valeur d’échange, l’autre constitue sa valeur d’usage. Qu’il faille une demi-journée de travail pour maintenir le travailleur en vie pendant 24 heures ne
5 l’empêche aucunement de travailler pendant une journée entière. La valeur de la force de travail et sa valorisation dans le processus de travail sont donc deux choses différentes. C’est cette différence de valeur que le capitaliste avait en vue en achetant la force de travail. La particularité utile qu’elle a de fabriquer des filés ou des chaussures n’était qu’une condition *sine qua non*, tenant au fait que le travail doit être dépensé sous une forme utile pour former de la valeur. En revanche, ce qui était
10 décisif, c’était la valeur d’usage spécifique de cette marchandise : être source de valeur, et de plus de valeur qu’elle n’en possède elle-même. Tel est le service spécifique que le capitaliste en attend. Et il procède ainsi conformément aux lois éternelles de l’échange des marchandises. Quant au vendeur de la force de travail, comme le vendeur de n’importe quelle autre marchandise, il réalise effectivement sa valeur d’échange et aliène sa valeur d’usage. Il ne peut pas obtenir l’une sans céder
15 l’autre. La valeur d’usage de la force de travail, c’est-à-dire le travail proprement dit, n’appartient pas à son vendeur, pas plus que la valeur d’usage de l’huile n’appartient au marchand d’huile qui la vend. Le possesseur d’argent a payé la valeur journalière de la force de travail; c’est donc à lui qu’appartient son usage pendant cette journée, à lui qu’appartient la journée de travail. L’entretien quotidien de la force de travail ne coûte qu’une demi-journée de travail alors que la force de travail
20 peut agir, travailler une journée entière, et que, par conséquent, la valeur créée par son usage durant une journée est le double de sa propre valeur journalière : cette réalité est une chance toute particulière pour l’acheteur, mais ne constitue en aucune façon un tort causé au vendeur. [...]

Si nous comparons maintenant le processus de formation de valeur et le processus de valorisation, nous voyons que le processus de valorisation n’est rien d’autre qu’un processus de
25 formation de valeur prolongé au-delà d’un certain point. Si ce dernier ne dure que jusqu’au point où la valeur de la force de travail payée par le capital est remplacée par un nouvel équivalent, il demeure un processus de formation de valeur simple. S’il se prolonge au-delà de ce point, il devient processus de valorisation.